

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29469**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Agent des méthodes conception mode et textile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union Française des industries mode et de l'habillement (UFIMH)	Délégué Général, Délégué Général Adjoint

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'un croquis ou d'une toile et ses patronnages, l'Agent des méthodes Conception mode et textile réalise le descriptif technique, en rédige la nomenclature, les consignes de fabrication avec croquis et section afférentes et élabore la gamme de fabrication.

Il/elle assure la gestion de l'ensemble des données techniques (dossiers techniques, bibliothèque de savoir-faire...)

Il/elle contribue par la réalisation de pièces d'étude à l'innovation et à l'amélioration de l'attendu produit. Il/elle se documente sur les matériels guide et attachements ainsi que leurs utilisations.

Le CQP Agent(e) des méthodes conception constitue un premier bloc de compétences pour un agent travaillant uniquement dans un bureau d'études ou une entreprise sans outil de production.

Le titulaire de la certification doit être capable de :

Chiffrer les temps et les prix

Structurer et exploiter les données techniques

Assurer une veille et proposer des innovations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries et entreprises de fabrication d'articles textiles et d'habillement; bureaux d'études; entreprises artisanales; confection textile haut de gamme et luxe.

Agent(e) des méthodes, technicien(ne) de fabrication et de méthode, préparateur(trice) de travaux en industrie, technicien (ne) méthodes, technicien(ne) méthodes process

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mises en oeuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

Rédaction d'un livret du candidat

Questionnaire technique

Observation au poste (réelle ou simulée)

Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Un délai de 2 ans de pratique professionnelle est fixé pour procéder à l'évaluation finale d'un nouvel entrant visant le CQP agent(e) des méthodes, après sa formation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Un jury national est composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vue de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X	Un jury national est composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vue de la synthèse des évaluations.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Un jury national est composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président du jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vue de la synthèse des évaluations.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Agent des méthodes conception mode et textile" avec effet au du 21 décembre 2017, jusqu'au du 21 décembre 2022.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pas de statistiques : le CQP est nouvellement créé : la traçabilité est garantie sur une plateforme dématérialisée permettant de retracer les CQP réalisés.

Des flux potentiels :

27% des agents ont plus de 50 ans

57% d'entreprises répondantes n'ont pas encore anticipé leur remplacement en cas de départ

Parmi les autres, 52% pensent au recrutement externe et 35% au recrutement interne (24 créations/remplacements envisagés)

53% de répondants estiment avoir des besoins de formation, tant pour les personnes déjà en poste que pour les nouveaux arrivants sur 2016-18 (57 personnes-résultats de l'étude d'opportunité réalisée en 2015 sur un échantillon de 103 entreprises en France)

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuir.com

www.textile.fr

www.lamodefrancaise.org

[UIT](#)

[UFIMH](#)

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Clichy]

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union Française des industries mode et de l'habillement (UFIMH) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Union des industries textiles (UIT)

37-39 rue de Neuilly

92110 Clichy

Union Française des Industries Mode et Habillement (UFIMH)
8 rue de Montesquieu
75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IFTH - www.ifth.org
IFTH Nantes - IFTH - Techno Campus Composite - Bat A2 - Chemin du Chaffault - 44340 Bouguenay
IFTH - 270, rue du Faubourg Croucels - 10000 Troyes
IFTH - 14 rue des Reculettes - 75 013 Paris
- CREATECH à Roanne (42) - www.createch-formation.fr
CREATECH - 1 Rue Charbillot, 42300 Roanne
- INFORMA à Roubaix (59) - www.informa-formation.com
INFORMA - 1 rue des Ecoles - CS 30497 - 59059 Roubaix cedex 1
- CEPITRA à Lyon (69) - www.cepitra.fr
CEPITRA - Villa Créatis - 2 rue des Mûriers - 69258 Lyon 9e cedex

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références :
- CPNEFP de la branche de l'habillement
- CPNEFP de la branche du textile